2022

Mon titre de transport et
mon paiement en 1 clic sur
auvergnerhonealpes.fr/scolaire

Notice d'inscription aux **Transports Scolaires**

Ardèche

www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise et finance le transport des élèves ardéchois demi-pensionnaires et internes sur les territoires hors Agglomérations.

Grâce à leur carte de transport scolaire, les élèves peuvent effectuer un aller-retour entre leur domicile et leur établissement scolaire de référence.

Pour une année scolaire, et pour les élèves respectant le plan de transport scolaire*, la participation familiale est de 90 € par enfant; elle représente 7% du coût moyen d'un élève transporté.

*Plan de transport scolaire détaillé pages 8 à 15 de ce fascicule.

Ce guide vous donne les informations concernant l'année scolaire 2022-2023

Pour toute information complémentaire :

- consultez la foire aux questions sur le site auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche
- contactez l'antenne régionale des transports de l'Ardèche :

Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ardèche
Espace de Privas
4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas
Tel : 04 26 73 32 00
Mail : transports07@auvergnerhonealpes.fr
auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche

Horaires consultables sur :

- auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche
- auvergnerhonealpes.fr/interurbainardeche

Inscriptions rentrée scolaire 2022 / 2023 :

Du 30 mai au 19 juillet 2022(*)

(*) inscription reçue à l'antenne régionale des transports de l'Ardèche

Inscription sur le site
auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche

par courrier avec le formulaire téléchargeable sur le site **auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche** ou à demander à votre établissement scolaire

À NOTER : Nous vous conseillons de réaliser et finaliser l'inscription avant le 19 juillet 2022, délai de rigueur, car le traitement d'une demande complète nécessite en moyenne trois semaines.
Nous ne pouvons garantir que l'élève reçoive sa carte de transports scolaires à la rentrée en cas de demande plus tardive.

Prise en charge : régime général

Qui est concerné ?

L'élève interne ou demi-pensionnaire (primaire et secondaire), âgé de 3 ans (au plus tard le 31/12) et plus, habitant en Ardèche et résidant à plus de 3 km de l'établissement défini dans le plan de transport scolaire, hors périmètre des agglomérations d'Annonay Rhône Agglo (Babus), de Valence Romans (Citéa), Arche Agglo, Privas Centre Ardèche (TCAP) ou du réseau de transport urbain d'Aubenas (Tout'enBus) :

- primaires/collégiens (exception pour les élèves en classes spécialisées : SEGPA et ULIS, les 3ème professionnelles) : consulter le document Plan de transports scolaires
- lycéens : fréquenter l'établissement le plus proche de leur domicile dispensant les enseignements optionnels demandés ou qui leur a été affecté par l'éducation nationale.

Quel coût ?

- 90 € par enfant et par an
- gratuité de la participation familiale si l'attestation CAF/MSA de 2022 et fournie au moment de l'inscription notifie un quotient familial inférieur ou égal à 600 €
- gratuité à partir du 4e enfant transporté

Inscriptions (imprimé papier ou demande effectuée par le web) reçues après le 19 juillet 2022 (cachet de la poste faisant foi pour les formulaires papier) :
Une majoration des frais de traitement de dossier de 30 € par enfant sera appliquée.

Prise en charge / Régimes particuliers

Élèves résidants et scolarisés sur les périmètres des agglomérations d'Annonay Rhône Agglo (Babus), de Valence Romans (Citéa), Arche Agglo, Privas Centre Ardèche (TCAP), ou du réseau de transport urbain d'Aubenas (Tout'enBus)

- contactez directement les réseaux concernés (coordonnées page 16)

Collégiens-lycéens hors plan de transports scolaires / étudiants / apprentis en CFA

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires si vous empruntez un service « spécial scolaire »* et sous réserve de places disponibles en acquittant une surtaxe de 90 € en plus de la participation familiale.
- vous devrez acheter un abonnement commercial au tarif de 180 € pour l'année (tarif jeune) si vous empruntez une ligne régulière** (cf. « Comment acheter un titre de transport »).

Primaires-maternelles

Votre enfant a entre 3 et 6 ans :

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires. Pour connaitre les conditions de prise en charge, merci de contacter l'antenne régionnale des transports de l'Ardèche au 04 26 73 32 00

Votre enfant ne respecte pas les conditions du plan de transports scolaires

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires : s'il emprunte un service « spécial scolaire »*, si le maire de votre commune émet un avis favorable et sous réserve de places disponibles, en acquittant une surtaxe de 90 € en plus de la participation familiale.
- **vous devrez acheter un abonnement commercial au tarif de 180 € pour l'année (tarif jeune) s'il emprunte une ligne régulière** (cf. «Comment acheter un titre de transport»).**

Quel transport? Quel trajet? Quelle fréquence?

Type de transport

Les transports scolaires et le réseau Cars Région Ardèche

- car spécial transports scolaires (horaires consultables sur auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche)*
- lignes régulières du réseau Cars Région (horaires consultables sur auvergne-rhonealpes.fr/interurbain)**

En l'absence de transports scolaires ou de ligne du réseau Cars Région Ardèche, la Région accorde sous conditions une aide financière pour l'utilisation de :

- réseaux SNCF ou cars Région Express (pour les lycéens qui suivent une option non disponible dans l'établissement le plus proche du domicile)
- voitures particulières dans le respect des conditions du Plan de transports scolaires (indemnités applicables à partir de 3,1 km du point d'arrêt le plus proche ou de l'établissement défini dans le Plan de transports scolaires – une indemnité par famille par commune de scolarisation
  – imprimés « transport en voiture particulière » et « aide SNCF » disponibles à partir de mi-octobre 2022.

* car transportant uniquement des scolaires
** car transportant des usagers commerciaux et des scolaires

Trajets compris dans la prise en charge Transports scolaires :

- domicile / établissement
- double domicile en Ardèche (double trajet) / établissement : la carte de transport le mentionnera (le domicile d'un des deux parents doit respecter les conditions du Plan de transports scolaires sinon un surticket de 90 € devra être acquitté)

Fréquence

Les trajets s'effectuent en période scolaire avant 9 h et après 15 h 30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi sauf le mercredi de 11 h à 14 h). En dehors de ces horaires, l'élève devra s'acquitter d'un titre de transport commercial (ticket unité, carnet et abonnements).

Transport quotidien aller-retour si la distance domicile/établissement n'excède pas :

- collèges : 25 km
- lycées : 35 km
- lycées techniques, professionnels, agricoles : 40 km

Au-delà, aller-retour hebdomadaire ou mensuel si trajet supérieur à 400 km
(cf. « Comment acheter un titre de transport »)

Comment obtenir ma carte de transport scolaire ?

Vous êtes concernés par la carte de transports scolaires (cf. Régime général / régimes particuliers), inscrivez-vous :

- en ligne, paiement sécurisé : auvergnerhonealpes.fr (si inscription jusqu'au 19 juillet, vous avez la possibilité de choisir le paiement différé qui sera prélevé le 7 septembre 2022)
- via le formulaire papier disponible au sein des établissements scolaires : le règlement de la participation familiale est à faire par chèque à l'ordre de la **régie de recettes 07** - 4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas.

Quand ?

Inscription à réaliser entre le 30 mai et 19 juillet 2022 (reçue à l'Antenne des transports)

Inscriptions effectuées après le 19 juillet 2022 = MAJORATION
Une majoration des frais de traitement de dossier de 30 € sera demandée pour chaque dossier reçu après cette date (cachet de la poste faisant foi pour les formulaires papier) sauf déménagement ou affectation tardive.

Quel document fournir avec ma demande ?

Gratuité de la participation familiale

- si quotient familial inférieur ou égal à 600 € : attestation CAF ou MSA datée de 2022 à fournir au moment de l'inscription
- à partir du 4e enfant transporté : copie du livret de famille et numéro d'inscription des 3 autres enfants à fournir au moment de l'inscription

Double domicile / double trajet

- justificatif pour chacun des deux domiciles situés en Ardèche, copie du jugement de divorce ou attestation sur l'honneur de séparation, justificatif de domicile et copie du livret de famille.
- **une photo d'identité (nom et prénom au dos de la photo).**

Quand aurai-je ma carte de transport ?

Carte papier (service spécial)* : elle sera envoyée par la Poste au domicile du parent.

Carte OùRA ! (lignes régulières)**

- vous n'avez pas encore la carte OùRA ! : elle vous sera remise par l'établissement scolaire à la rentrée avec l'abonnement chargé dessus.
- vous avez déjà une carte OùRA ! : votre abonnement de transport sera chargé lors de la 1ère montée dans le véhicule à la rentrée si l'inscription a été faite dans les délais mentionnés page 5.

A noter : un élève peut disposer de 2 cartes selon son trajet.

Toute détérioration, perte ou vol de la carte entraînera un duplicata payant de 15 €

* Car transportant uniquement des scolaires
** Car transportant des usagers commerciaux et des scolaires

Comment acheter un titre de transport commercial en cas de refus de prise en charge par la Région ?

Vous devez acquérir un abonnement commercial (cf. Régimes particuliers), vous pouvez le faire :

- en ligne, paiement sécurisé : auvergnerhonealpes.fr/interurbainardeche
- auprès des points de vente suivants : Gares routières de Valence, Montélimar, et Annonay, Offices de tourisme de Tournon-sur-Rhône, Agence Ginhoux Place de la Paix à Aubenas et Maison de la Mobilité à Aubenas.

Connaître les conditions de circulation des transports

Pour tout renseignement sur les conditions de circulation des transports scolaires et notamment en cas de circonstances exceptionnelles (intempéries, grèves, etc.), vous pouvez à tout moment vous renseigner au 04 26 73 32 00 (appel non surtaxé) ou sur auvergnerhonealpes.fr/perturbations.

Règlement de discipline des transports scolaires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ce règlement a pour but :

- de prévenir les accidents,
- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves, titulaires d'un titre de transport, à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés à des services publics routiers assurant la desserte des établissements d'enseignement, qu'ils relèvent des services à titre principal scolaire ou des circuits réguliers ou leurs doublages transportant des usagers scolaires,
- de préciser les conditions d'utilisation de la carte de transport scolaire,
- de rappeler aux responsables légaux leurs responsabilités pour le trajet des élèves entre leur domicile et le point d'arrêt.

L'élève est sous la responsabilité de son responsable légal entre le domicile et l'arrêt de car (à la montée dans le car à l'aller et à la sortie du car au retour). Les enfants transportés (jusqu'à la date anniversaire des 6 ans) doivent obligatoirement être accompagnés par leurs parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux, jusqu'au point de prise en charge et jusqu'au moment de la montée dans le car. Pour le retour du soir, un enfant de moins de 6 ans doit être pris en charge dès la descente du véhicule dans les mêmes conditions qu'à la montée.
Les parents ne doivent pas stationner leur véhicule sur l'emplacement réservé au car, ni en aucun lieu susceptible de gêner la manœuvre du car. Ils ne doivent pas inciter leurs enfants à se mettre en danger, par exemple en les appelant au risque de les faire traverser devant le car.
Le conducteur n'est autorisé à s'arrêter qu'aux points d'arrêt prévus dans le plan de transport du circuit et inscrits dans le cahier des charges du contrat d'exploitation.

Les élèves doivent à la montée ou à la descente :

- se présenter au minimum 5 mn en avance au point d'arrêt ;
- en cas de cheminement, être visible par les automobilistes (vêtements clairs, gilets fluorescents, brassards, etc.) ;
- rester sous l'abri voyageurs s'il existe, sur le trottoir ou en dehors de la route et à la distance de recul nécessaire (au moins 1 m) ;
- ne pas se précipiter, chahuter ou se bousculer à l'arrêt du car ;
- toujours attendre l'arrêt complet du véhicule avant de se mettre en mouvement, aussi bien pour monter que pour descendre ;
- porter son cartable ou son sac à la main. En effet, un cartable porté sur l'épaule ou sur le dos peut blesser un autre élève assis ;
- laisser monter les plus jeunes en premier et monter un par un ;
- montrer sa carte au conducteur ou la valider sur le pupitre dédié ;
- ne jamais passer devant le car ;
- ne jamais se tenir derrière le car à l'arrêt ;
- descendre du véhicule dans l'ordre ;
- attendre le départ complet du car et un éloignement suffisant du véhicule pour s'engager sur la chaussée avec une vue dégagée ;
- rester vigilants à proximité de l'arrêt (ne pas être concentré sur son téléphone et ne pas porter d'écouteurs altérant la perception de l'environnement extérieur...).

Pendant le voyage, l'élève doit :

- attacher de façon obligatoire sa ceinture de sécurité (en application du décret n° 2003-637 du 9 juillet 2003) sauf pour les enfants dont la morphologie est manifestement inadaptée au port de celle-ci ;
- rester assis et attaché pendant tout le trajet jusqu'à l'arrêt complet. Tout usager qui ne respecte pas l'obligation du port de la ceinture de sécurité est passible d'une peine d'amende d'un montant de 135 € (contravention de 4e classe) conformément à l'article R412-1 du code de la route ;
- déposer son cartable en dehors du couloir, sans obstruction des issues, de préférence dans le porte bagage, sous le siège voire devant les jambes ou dans les soutes s'il n'y a pas d'autre solution ;
- utiliser une seule place par élève ;
- éviter d'utiliser les soutes côté route ;
- ne pas fumer ou vapoter, ne pas être en possession de boissons alcoolisées et de substances interdites ou inflammables ;
- ne pas déranger le conducteur, en lui parlant sans motif valable, en criant, en projetant des objets , en chahutant et en se bousculant ;
- ne pas manœuvrer les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes avant l'arrêt complet du véhicule ;
- ne pas actionner les issues de secours sauf en cas d'urgence ;
- ne pas se pencher en dehors du véhicule ;
- ne pas consommer boissons et nourriture dans le véhicule ;
- ne pas filmer ou prendre en photos les personnes présentes à bord du véhicule ;
- ne pas poser les pieds sur les sièges ;
- ne pas salir ou dégrader le matériel (sièges, poignées, serrures, vitres, ceintures de sécurité, etc.) ;
- ne pas manipuler d'objets dangereux ;
- ne pas faire usage d'instruments de musique ou d'appareils de diffusion sonore si le son est audible des autres voyageurs ;
- ne pas téléphoner ;
- ne pas avoir un comportement susceptible de choquer ses camarades : jeux ou visionnage d'image à caractère violent ou sexuel (atteintes aux bonnes mœurs) ;
- ne pas avoir un comportement susceptible de compromettre la sécurité dans le car.

Sanctions

Catégorie d'infraction	Faits concernés	Sanctions
1	**Faits ne remettant pas en cause l'exécution du service** *Par exemple, absence d'inscription, oubli carte, carte invalide, non présentation de titre, enfant de maternelle non accompagné ou non attendu au point d'arrêt par une personne habilitée, ceinture non attachée, chahut ou insolence ponctuelle, non-respect d'autrui ...*	**Avertissement** à la famille
2	**Atteinte à la qualité de l'exécution du service ou à l'intégrité des autres usagers, conducteur, contrôleur, accompagnateur et récidive d'infraction de catégorie 1** *Par exemple, non-respect des consignes sécurité, falsification de titre, violence ou menace verbales, insultes, insolence répétée, harcèlement scolaire, dégradations mineures, attitudes inappropriées, vapotage ...*	Exclusion **1 jour à 2 semaines**
3	**Comportements inappropriés, dégradation, violence physique et récidive d'infraction de catégorie 2** *Par exemple alcool-tabac-drogue, consommés ou échangés, dégradation substantielle dans le véhicule ou à l'arrêt de car/manipulation intempestive des organes fonctionnels du véhicule ou pouvant entraîner la mise en danger des autres usagers, vol, objet ou matériel dangereux, port d'arme réelle ou factice, agression physique, atteintes aux bonnes mœurs ...*	Exclusion **3 semaines jusqu'à exclusion définitive** pour l'année scolaire en cours (voire reconduite pour l'année suivante).

Plan de transports scolaires

VALABLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Sous réserve d'ouverture ou de fermeture d'établissement scolaire

Document à consulter avant toute inscription

Exemple : mon domicile est sur la commune d'Albon et mon enfant est scolarisé en 6ème au collège public de Privas :

➤ je suis non ayant droit car mon collège d'affectation est le collège public de Saint-Sauveur-de-Montagut. Par conséquent, un refus de prise en charge me sera notifié en fonction des lignes de transports empruntées (si c'est une ligne régulière = refus = abonnement commercial ; si c'est un service spécial uniquement scolaire = majoration à payer de 90 €)

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	École publique	École privée
Accons	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard
Ailhon	Aubenas Jastres	Aubenas	Ailhon/Lentillères (Rpi)	St Etienne de Fontbellon
Aizac	Vals les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/ Besorgues (Rpi)	Vals les Bains
Ajoux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Alba la Romaine	Le Teil	Le Teil	Alba la Romaine	Alba la Romaine
Albon	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Albon/Marcols les Eaux (Rpi)	Le Cheylard
Alboussière	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Lamastre	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Alissas	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Andance	Annonay Les Perrières	Annonay	Andance	Andance
Annonay	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Arcens	Le Cheylard	Le Cheylard	Arcens	Arcens
Ardoix	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Arlebosc	Lamastre	Lamastre	Empurany	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)
Arras s/ Rhône	Tournon	Tournon	Arras	Sarras
Astet / Village	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Astet / Col de la Chavade	St Cirgues en Montagne	Langogne (48)	St Cirgues en Montagne	Coucouron
Aubenas	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Aubignas	Le Teil	Le Teil	Aubignas	Alba la Romaine
Baix / Hameaux Nord	Le Pouzin	Privas	Baix	Le Pouzin
Baix / Village	Cruas	Privas	Baix	Le Pouzin
Balazuc	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Balazuc / Uzer (Rpi)	Ruoms
Banne	Les Vans	St Ambroix (30)	Banne / St Paul le Jeune (Rpi)	Les Vans
Barnas	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Beauchastel	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Livron	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Beaulieu	Joyeuse	Ruoms	Beaulieu	Ruoms
Beaumont	Joyeuse	Largentière	Beaumont	Lablachère
Beauvène	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard
Belsentes (fusion des communes Les Nonières et St Julien Labrousse)	Le Cheylard	Le Cheylard	Les Nonières	Le Cheylard
Berrias et Casteljau	Les Vans	Ruoms	Berrias	Les Vans
Berzème	Villeneuve de Berg	Privas	Berzème	Villeneuve de Berg
Bessas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Barjac	Barjac
Bidon	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Marcel d'Ardèche	St Marcel d'Ardèche
Boffres	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Lamastre	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Bogy	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Borée	Le Cheylard	Le Cheylard	Arcens	St Martial
Borne	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	Langogne (48)
Boucieu le Roi	Lamastre	Lamastre	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)	
Boulieu les Annonay	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol
Bozas	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Brossainc	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Burzet	Montpezat	Aubenas	Burzet	Thueyts

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Cellier du Luc	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	Langogne (48)
Chalencon / Village[1]	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Chalencon / Pont de Chervil[2]	Le Cheylard	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Chambonas	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
Champagne	Annonay Les Perrières	Annonay	Champagne	Andance
Champis	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Lamastre	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Chandolas	Joyeuse	Ruoms	Chandolas/ St Alban Auriolles (Rpi)	Ruoms
Chanéac	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
Charmes	La Voulte sur Rhône	Valence Romans Déplacements (Citéa)		
Charnas	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Chassiers	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Chateaubourg	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Tournon	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Chateauneuf de Vernoux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Lamastre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Chauzon	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Chazeaux	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Cheminas	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)			
Chirols	Montpezat	Aubenas	Pont de Labeaume	Lalevade
Chomérac	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Colombier le Cardinal	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Colombier le Jeune	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Colombier le Vieux	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Cornas	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Tournon	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Coucouron	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Coux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Creysseilles	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Cros de Géorand : Rognon/ Peyremaillet/Pré de Mazan/ Sébeyroux/La Valette/ Moulin d'Haond/Javelle/La Tauleigne	St Cirgues en Montagne	Langogne (48)	Le Béage	Sainte Eulalie
Cros de Géorand : Autres	St Cirgues en Montagne	Langogne (48)	St Cirgues en Montagne	Coucouron
Cruas	Cruas	Le Teil	Cruas	Cruas
Darbres	Villeneuve de Berg	Aubenas	Darbres	Villeneuve de Berg
Davézieux	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Desaignes	Lamastre	Lamastre	Desaignes	Lamastre
Devesset	St Agrève	Tence (43)	Devesset	St Agrève
Dompnac	Joyeuse	Largentière	Dompnac/St Mélany (Rpi)	Lablachère
Dornas	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard
Dunière sur Eyrieux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Eclassan	Saint Vallier (26)	Satillieu	Eclassan	Sarras
Empurany	Lamastre	Lamastre	Empurany	Lamastre
Etables	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Fabras	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
Faugères	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Félines	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Flaviac	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Fons	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Freyssenet	Villeneuve de Berg	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Berzème	Villeneuve de Berg
Genestelle	Vals les Bains	Aubenas	Genestelle/St Joseph des Bancs (Rpi)	Vals les Bains
Gilhac et Bruzac	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Livron	Nord-Est : St Georges les bains / Sud Ouest : Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)
Gilhoc sur Ormèze	Lamastre	Lamastre	St Barthélémy Grozon	Gilhoc sur Ormèze
Gluiras	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard

1 - Chalencon : à l'est à partir du chemin de la barre, chemin de chamenasson, le village, route de Chambaud
2 - Chalencon : à l'ouest de la limite du chemin de la barre, chemin de chamenasson, le village, route de Chambaud

Plan de transports scolaires

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Glun	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Gourdon / La Planche	Vals les Bains	Aubenas	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Gourdon / Sarrasset	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Gras	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Gras	St Montan
Gravières	Les Vans	Largentière	Gravières	Les Vans
Grospierres	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Grospierres	Ruoms
Guilherand Granges	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Tournon	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
Issamoulenc / Abeillouse, Pailhès, Cévelas, La Blache	St Sauveur de Montagut	Privas	St Etienne de Serre	Privas
Issamoulenc / Cros, Foulix, Le Serret, Village	St Sauveur de Montagut	Privas	St Julien du Gua	Privas
Issanlas	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Issarlès	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Coucouron	Le Lac d'Issarlès
Jaujac	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
Jaunac	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
Joannas	Largentière	Largentière	Joannas/Rocles (Rpi)	Largentière
Joyeuse	Joyeuse	Largentière	Joyeuse	Lablachère
Juvinas	Vals les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/ Besorgues (Rpi)	Vals les Bains
La Rochette	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martial
La Souche	Montpezat	Aubenas	La Souche	Lalevade
La Voulte sur Rhône	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Livron	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Labastide de Virac	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vagnas	Ruoms
Labastide sur Besorgues	Vals les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/ Besorgues (Rpi)	Vals les Bains
Labatie d'Andaure	Lamastre	Lamastre	Labatie d'Andaure	Lamastre
Labeaume	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Labégude	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Lablachère	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Laboule	Largentière	Largentière	Valgorge	Largentière
Lachamp Raphaël	Vals les Bains	Le Cheylard	Vallées d'Antraigues Asperjoc	Ste Eulalie
Lachapelle Graillouse	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lachapelle sous Aubenas	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Lachapelle sous Chanéac	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
Lafarre	Lamastre	Satillieu	St Félicien	Lalouvesc
Lagorce	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Lagorce	Ruoms
Lalevade d'Ardèche	Vals les Bains	Aubenas	Lalevade	Lalevade
Lalouvesc	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Lalouvesc
Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
Lanarce	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lanas	Villeneuve de Berg	Aubenas	Vogüé	St Etienne de Fontbellon
Largentière	Largentière	Largentière	Largentière	Largentière
Larnas	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Gras	St Montan
Laurac en Vivarais	Largentière	Largentière	Laurac	Laurac
Laveyrune	Langogne (48)	Langogne (48)	Labastide Puylaurent (48)	Langogne (48)
Lavillate	Langogne (48)	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lavilledieu	Villeneuve de Berg	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)		Villeneuve de Berg
Laviolle	Vals les Bains	Aubenas	Antraigues	Vals les Bains
Le Béage	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Le Chambon	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac/Dornas (Rpi)	Le Cheylard
Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
Le Crestet	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
Le Lac d'Issarlès	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Le Lac d'Issarlès
Le Monestier	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Le Plagnal	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)
Le Pouzin	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Le Roux	Montpezat	Aubenas	Montpezat	Lalevade
Le Teil	Le Teil	Le Teil	Le Teil	Le Teil

Plan de transports scolaires

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	École publique	École privée
Lemps	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Lentillères	Aubenas Jastres	Aubenas	Lentillères/Ailhon (Rpi)	Aubenas
Les Assions	Les Vans	Largentière	Les Assions	Les Vans
Les Ollières sur Eyrieux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Les Salelles	Les Vans	Largentière	Gravières	Les Vans
Les Vans	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
Lesperon	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)
Limony	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Loubaresse	Largentière	Largentière	Valgorge	Largentière
Lussas	Villeneuve de Berg	Aubenas	Lussas	Villeneuve de Berg
Lyas	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Malarce sur la Thines	Les Vans	Villefort (48)	Gravières	Les Vans
Malbosc / Nord	Les Vans	St Ambroix (30)	Les Vans	Les Vans
Malbosc / Sud	Bessèges (30)	St Ambroix (30)	Bessèges	Bessèges (30)
Marcols les Eaux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard
Mariac	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard
Mars	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
Mauves	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Mayres	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Mazan L'abbaye	St Cirgues	Aubenas	St Cirgues en Montagne	Coucouron
Mercuer	Vals les Bains	Aubenas	Mercuer	Labégude
Meyras	Montpezat	Aubenas	Meyras	Thueyts
Meysse	Cruas	Le Teil	Meysse	Cruas
Mézilhac	Vals les Bains	Le Cheylard	Antraigues	Le Cheylard
Mirabel	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
Montpezat	Montpezat	Aubenas	Montpezat	Lalevade
Montréal	Largentière	Largentière	Laurac	Laurac
Montselgues	Les Vans	Villefort (48)	Montselgues	Les Vans
Nozières	Lamastre	Lamastre	Nozières	Lamastre
Orgnac l'Aven	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Orgnac	Ruoms
Ozon	Saint Vallier (26)	Tournon	Sarras	Sarras
Pailharès	Lamastre	Lamastre	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)	
Payzac	Joyeuse	Largentière	Payzac	Lablachère
Peaugres	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Pereyres	Montpezat	Aubenas	Burzet	Thueyts
Peyraud	Annonay Les Perrières	Annonay	Peyraud	Serrières
Planzolles	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Plats	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Pont de Labeaume	Montpezat	Aubenas	Pont de Labeaume	Lalevade
Pourchères	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Prades	Vals les Bains	Aubenas	Prades	Lalevade
Pradons	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Pranles	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Préaux	Annonay Les Perrières	Satillieu	Préaux	Satillieu
Privas	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Prunet	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Quintenas	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Ribes	Joyeuse	Largentière	Joyeuse	Lablachère
Rochecolombe	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	Ruoms
Rochemaure / Cités Nord	Cruas	Le Teil	Rochemaure	Le Teil
Rochemaure / Village	Le Teil	Le Teil	Rochemaure	Le Teil
Rochepaule	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
Rocher	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Rochessauve	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Rocles	Largentière	Largentière	Rocles/Joannas (Rpi)	Largentière
Roiffieux	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Rompon	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			

Plan de transports scolaires

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	École publique	École privée
Rosières	Joyeuse	Largentière	Rosières	Lablachère
Ruoms	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Sablières	Joyeuse	Largentière	Dompnac	Lablachère
Sagnes et Goudoulet	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Salavas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Salavas	Ruoms
Sampzon	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Sanilhac	Largentière	Largentière	Sanilhac/Vernon (Rpi)	Largentière
Sarras	Saint Vallier (26)	Tournon	Sarras	Sarras
Satillieu	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Satillieu
Savas	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Sceautres	Villeneuve de Berg	Le Teil	Berzème	Alba
Sécheras	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Serrières	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Silhac	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Soyons	Valence Romans Déplacement (Citéa)			
St Agrève	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
St Alban Auriolles	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Chandolas / St Alban Auriolles (Rpi)	Ruoms
St Alban d'Ay / Chavannes, Ménétrieux	Annonay Les Perrières	Annonay	St Alban d'Ay	St Alban d'Ay
St Alban d'Ay / Village, Sud	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Alban d'Ay	St Alban d'Ay
St Alban en Montagne	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)
St Andéol de Berg	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
St Andéol de Fourchades	Le Cheylard	Le Cheylard	Dornas/Mariac (Rpi)	Le Cheylard
St Andéol de Vals	Vals les Bains	Aubenas	St Andéol de Vals	Vals les Bains
St André de Cruzières	Les Vans	St Ambroix (30)	St Paul le Jeune / Banne (Rpi)	St Ambroix
St André en Vivarais	St Agrève	Tence (43)	Devesset	St André en Vivarais
St André Lachamp	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
St Appolinaire de Rias	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Lamastre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Barthélémy Grozon	Lamastre	Lamastre	St Barthélémy Grozon	Lamastre
St Barthélémy le Meil	Le Cheylard	Le Cheylard	Beauvène	Le Cheylard
St Barthélémy le Plain	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
St Basile	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
St Bauzile	Privas	Privas	St Bauzile/St Lager Bressac/St Vincent de Barrès (Rpi)	Chomérac
St Christol	Le Cheylard	Le Cheylard	Beauvène	Le Cheylard
St Cierge /s Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
St Cierge la Serre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Livron	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Cirgues de Prades	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
St Cirgues en Montagne	St Cirgues	Aubenas	St Cirgues	Coucouron
St Clair	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Clément / Village	Le Chambon s/ Lignon	Le Cheylard	Fay sur Lignon (43)	St Martin de Valamas
St Clément / Autres Secteurs	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
St Cyr	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Désirat	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Didier /s Aubenas	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
St Etienne de Boulogne	Aubenas Roqua	Aubenas	St Etienne de B/St Michel de B (Rpi)	Vesseaux
St Etienne de Fontbellon	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
St Etienne de Lugdarès	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	Langogne (48)
St Etienne de Serre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
St Etienne de Valoux	Annonay Les Perrières	Annonay	Andance	Langogne (48)
St Félicien	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)	Satillieu	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)	
St Fortunat sur Eyrieux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
St Genest de Beauzon	Joyeuse	Largentière	Payzac	Lablachère

Plan de transports scolaires

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	École publique	École privée
St Genest Lachamp	Le Cheylard	Le Cheylard	Albon/Marcols (Rpi)	Le Cheylard
St Georges les Bains	La Voulte sur Rhône	Valence Romans Déplacements (Citéa)		
St Germain	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Germain	Villeneuve de Berg
St Gineys en Coiron	Villeneuve de Berg	Aubenas	Sud : St Jean le Centenier / Nord : Berzème	Villeneuve de Berg
St Jacques d'Atticieux	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Jean Chambre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Jean de Muzols	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
St Jean le Centenier	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Jean le Centenier	Villeneuve de Berg
St Jean Roure / Beauvert	St Agrève	Le Cheylard	St Agrève	St Agrève
St Jean Roure / Village	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	St Jean Roure
St Jeure d'Andaure	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
St Jeure d'Ay	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Jeure d'Ay	St Jeure d'Ay
St Joseph des Bancs	Vals les Bains	Aubenas	Genestelle/St Joseph des Bancs (Rpi)	Vals les Bains
St Julien d'Intres/Intres	St Agrève	Le Cheylard	St Agrève	St Agrève
St Julien d'Intres/ St Julien Boutières	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
St Julien du Gua	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
St Julien du Serre	Aubenas Roqua	Aubenas	St Julien du Serre	Aubenas
St Julien en Saint Alban	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
St Julien le Roux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Lamastre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Julien Vocance	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Just d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Just d'Ardèche	St Just d'Ardèche
St Lager Bressac	Privas	Privas	St Lager B/St Vincent de B /St Bauzile (Rpi)	Chomérac
St Laurent du Pape	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Livron	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Laurent Les Bains Laval d'Aurelle (fusion des communes de St Laurent les Bains et Laval d'Aurelle)	Langogne (48)	Langogne (48)	Labastide Puylaurent (48)	Langogne (48)
St Laurent sous Coiron	Villeneuve de Berg	Aubenas	Lussas	Villeneuve de Berg
St Marcel d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Marcel d'Ardèche	St Marcel d'Ardèche
St Marcel les Annonay	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
St Martial	Le Cheylard	Le Cheylard	Ancens	St Martial
St Martin d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Martin d'Ardèche	St Just d'Ardèche
St Martin de Valamas	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
St Martin sur Lavezon	Cruas	Le Teil	St Martin sur Lavezon	Cruas
St Maurice d'Ardèche	Villeneuve de Berg	Ruoms	Vogüé	Ruoms
St Maurice d'Ibie	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
St Maurice en Chalencon	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Mélany	Joyeuse	Largentière	Dompnac/St Mélany (Rpi)	Lablachère
St Michel d'Aurance	Le Cheylard	Le Cheylard	St Michel d'Aurance	Le Cheylard
St Michel de Boulogne	Aubenas Roqua	Aubenas	St Michel de B/St Etienne de B (Rpi)	Vesseaux
St Michel de Chabrillanoux	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Montan	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Montan	St Montan
St Paul le Jeune	Les Vans	St Ambroix (30)	St Paul le Jeune/Banne (Rpi)	St Ambroix (30)
St Péray	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Tournon	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
St Pierre de Colombier	Montpezat	Aubenas	Meyras	Thueyts
St Pierre la Roche	Cruas	Le Teil	St Martin s/ Lavezon	Cruas
St Pierre Saint Jean	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
St Pierre sur Doux	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Félicien	Lalouvesc
St Pierreville	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	St Pierreville	St Fortunat
St Pons	Villeneuve de Berg	Le Teil	St Pons	Alba la Romaine
St Priest	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			

Plan de transports scolaires

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	École publique	École privée
St Privat	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
St Prix	Lamastre	Lamastre	Les Nonières	Lamastre
St Remèze	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Remèze	Bourg Saint Andéol
St Romain d'Ay	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Romain d'Ay	Satillieu
St Romain de Lerps	Valence Romans Déplacements (Citéa)			
St Sauveur de Cruzières	Les Vans	St Ambroix (30)	St Sauveur de Cruzières	St Ambroix (30)
St Sauveur de Montagut	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Le Cheylard	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
St Sernin	Aubenas Roqua	Aubenas	St Sernin	St Etienne de Fontbellon
St Sylvestre	Valence Romans Déplacements (Citéa)	Lamastre	Valence Romans Déplacements (Citéa)	
St Symphorien /s Chomérac	Le Pouzin	Privas	St Symphorien /s Chomérac	Chomérac
St Symphorien de Mahun	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Satillieu
St Thomé	Le Teil	Le Teil	St Thomé	Viviers
St Victor	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)			
St Vincent de Barrès	Privas	Privas	St Vincent de B/St Bauzile /St Lager B (Rpi)	Chomérac
St Vincent de Durfort	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Ste Eulalie	St Cirgues en Montagne	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Ste Marguerite Lafigère	Villefort (48)	Largentière	Pied de Borne (48)	Les Vans
Talencieux	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Tauriers / Autres Secteurs	Largentière	Largentière	Largentière	Largentière
Tauriers / Lauzières, Les Plots	Largentière	Largentière	Rocles/Joannas (Rpi)	Largentière
Thorrenc	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Thueyts	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Toulaud	Valence Romans Déplacement (Citéa)			
Tournon sur Rhône	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)			
Ucel	Agglomération Hermitage Tournonais (Arche Agglo)			
Usclades et Rieutord	St Cirgues en Montagne	Aubenas	St Cirgues en Montagne	Ste Eulalie
Uzer	Largentière	Largentière	Uzer/Balazuc (Rpi)	Largentière
Vagnas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vagnas	Ruoms
Valgorge	Largentière	Largentière	Valgorge	Largentière
Vallées d'Antraigues Asperjoc/Asperjoc	Vals les Bains	Aubenas	Asperjoc	Vals les Bains
Vallées d'Antraigues Asperjoc/ Antraigues sur Volane	Vals les Bains	Aubenas	Antraigues	Vals les Bains
Vallon Pont d'Arc	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vallon Pont d'Arc	Ruoms
Vals les Bains	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Valvignères	Le Teil	Le Teil	Valvignères	Alba
Vanosc	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Vaudevant	Annonay Les Perrières	Satillieu	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)	
Vernon	Joyeuse	Largentière	Vernon/Sanilhac (Rpi)	Lablachère
Vernosc les Annonay	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Vernoux en Vivarais	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	Lamastre	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)	
Vesseaux	Agglomération d'Aubenas (Tout'en Bus)			
Veyras	Agglomération Privas Centre Ardèche (TCAP)			
Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
Villevocance	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Vinezac	Largentière	Largentière	Vinezac	Largentière
Vinzieux	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Vion	Agglomération Hermitage-Tournonais (Arche Agglo)			
Viviers / Centre	Le Teil	Le Teil	Viviers	Viviers
Viviers / Cité du Barrage	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Montan	St Montan
Vocance	Annonay Rhône Agglo (Babus)			
Vogüé	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	St Etienne de Fontbellon

(Rpi) Regroupement pédagogique intercommunal

Crédit photo : © 123RF

Pour la rentrée scolaire 2022-2023 :
Si vous habitez dans une des communes appartenant aux Communautés d'agglomération de : Annonay, Aubenas, Privas, Valence Romans Déplacements, Tournon et que vous êtes scolarisé dans un établissement scolaire d'une commune de la même agglomération, vous devez vous adresser directement à leurs services :

Arche Agglo Tournon :
www.archeagglo.fr • 04 26 78 78 78
Annonay Rhône Agglo :
www.lebabus.com • 04 75 33 44 45
Aubenas Tout'en Bus :
www.toutenbus.fr • 04 75 89 26 56
Privas TCAP :
www.privas-centre-ardeche.fr • 04 75 64 07 07
Valence Romans Déplacements :
www.vrd-mobilites.fr • 04 75 60 06 26

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes